

NOTE

DATE	11 septembre 2014	OBJET	Procédure d'affiliation des clubs labellisés « Les Sentiers Bleus »
EXPÉDITEUR	Fabienne Venot, Thérèse Leclercq	SERVICE	Pratiques associatives et formation

A l'attention des comités FFRandonnée du Littoral
Copie à l'ensemble des comités FFRandonnée

PROCEDURE D'AFFILIATION DES CLUBS LABELLISES « LES SENTIERS BLEUS » ET DE DISTRIBUTION DES LICENCES IRSB

Procédure d'affiliation des clubs labellisés Sentiers Bleus

Cette procédure est identique à celle de tout club souhaitant s'affilier à la FFRandonnée (cf. Brochure Gestion de la vie fédérale, chapitre 2, point 1 Procédure d'affiliation d'un club à la FFRandonnée) :

- L'association remplit et expédie deux exemplaires du dossier d'affiliation au comité départemental.
- Le comité départemental étudie et valide la demande. Il transmet ensuite un exemplaire du dossier au Service aux adhérents de la Fédération.
- Le Service aux adhérents de la Fédération instruit le dossier pour ratification par le Comité directeur fédéral.
- Sous réserve que le dossier soit complet, la Fédération attribue un numéro d'affiliation et des codes d'accès personnalisés au site Internet « Gestion fédérale » accessible sur www.ffrandonnee.fr (Espace adhérents). Le club labellisé « Les Sentiers Bleus », nouvellement affilié devra obligatoirement utiliser cet outil pour gérer ses adhésions

Procédure de règlement de la cotisation, des licences, des assurances... par prélèvement automatique

Le club labellisé « Les Sentiers Bleus » doit obligatoirement remplir et signer l'annexe 6 de la brochure Gestion de la Vie Fédérale « Mandat de prélèvement SEPA » et le transmettre avec son dossier d'affiliation, accompagnée d'un RIB, RIP ou RICE du club. Il lui permettra de régler automatiquement l'ensemble de ses commandes effectuées sur l'espace de gestion de la vie fédérale

Procédure d'enregistrement de la cotisation annuelle par internet

Le club labellisé « Les Sentiers Bleus » se connecte au site de gestion de la vie fédérale et règle obligatoirement sa cotisation annuelle

Procédure de commande de licences par internet

Le club labellisé « Les Sentiers Bleus » se connecte au site de gestion de la vie fédérale et saisit obligatoirement ses demandes de licence

Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris
Tél. 01 44 89 93 90 - fax 01 40 35 10 73

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère chargé des Sports, agréé par le Ministère chargé de l'Écologie.
Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.
Association de tourisme immatriculée n° IM 075100382. Code APE : 9499 Z - SIRET : 30358816400051.



Procédure d'impression des licences

Le club labellisé « Les Sentiers Bleus » commande des lettres-cartes « Licence » vierges en renseignant l'annexe 1 de la brochure gestion de la vie fédérale « bon de commande » et l'adressant par e-mail à association@ffrandonnee.fr, Ces supports sont bien entendu gratuits.

Il peut personnaliser ses licences en insérant le logo de son club sous format image (jpeg, png, gif...) sur ses licences (cf. guide utilisateur figurant sur la page d'accueil du site « Gestion fédérale »).

Le club imprime obligatoirement ses licences et les distribue à chacun de ses adhérents.

Pour tout complément d'information sur ces procédures, contacter le service aux adhérents par mail association@ffrandonnee.fr ou par téléphone 01 44 89 93 66

